



Livret





PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'École Municipale de Musique est un établissement d'enseignements artistiques. Espace de vie et d'échanges musicaux, cette structure communale située au cœur de la ville est devenue une actrice incontournable de la vie musicale de Saint-Cyr-sur-Mer.

L'Établissement ouvre ses portes aux plus petits dès 3 ans comme aux plus grands suivant le calendrier de l'éducation nationale de septembre à fin juin. Ses missions sont de favoriser l'accès aux pratiques musicales, de préserver et de transmettre l'héritage culturel et de développer les nouvelles formes d'expression artistique.

Un élève qui intègre l'établissement recevra un enseignement global et complet avec un cours de solfège, un cours d'instrument et une pratique collective.

300 élèves sont aujourd'hui inscrits dans ce lieu de transmissions, d'apprentissages et de pratiques musicales.

L'enseignement vise principalement l'épanouissement et l'accomplissement personnel des élèves.



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2024 / 2025

Nicolas CONCA - Hélène NAZABAL - Patrice PORCHEDDU - Sophie NGUYEN PORCHEDDU - Jean-Yves BERNARD - Manon PONSOT

Mileysis PINTO - Victoria LADREYT - Isabelle FERRI (Secrétariat) - Patrick JACQUET (Direction) - Jean-Michel VALENTIN (Élu à la Culture) - Martine ARMINGOL - Camille VACCARETTI - Gérard CHATREFOUX

Sandrine MAGGIOLINO - Adeline BEINER - Julien AMEDRO - Cyrille BARÉ - Samuel LAMARRE - Emmanuel SOULIGNAC - Roselyne JACQUIN



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ENSEIGNEMENTS

PROFESSEUR	INSTRUMENT	PRATIQUE COLLECTIVE
Adeline BEINER	Trompette	Ensemble de trompettes
Camille VACCARETTI	Trombone Tuba	Ensemble de cuivres Harmonie junior Brass Band
Cyrille BARÉ	Piano	Musiques actuelles
Emmanuel SOULIGNAC	Contrebasse Guitare basse	M.A.O. Musique assistée par ordinateur Musiques actuelles Atelier Jazz
Gérard CHATREFOUX	Saxophone	Ensemble de saxophones
Hélène NAZABAL		Solfège
Théo BLANDIN	Guitare électrique	Musiques actuelles
Julien AMEDRO	Violoncelle	Musique de chambre cordes
Manon PONSOT	Violoncelle	Musique d'ensembles interdisciplinaires
Martine ARMINGOL	Piano	Musique d'ensembles interdisciplinaires
Mileysis PINTO	Piano	Éveil musical Solfège Formation musicale inclusive Chorale enfants Accompagnement piano
Nicolas CONCA	Guitare classique	Ensemble de guitares
Patrice PORCHEDDU	Batterie Percussions	Atelier improvisation Atelier percussions
Roselyne JACQUIN	Clarinette	Musiques de chambre bois
Samuel LAMARRE	Violon Alto	Orchestre à cordes (OCEM) Musiques de chambre cordes
Sandrine MAGGIOLINO	Flûte traversière	Musique d'ensembles interdisciplinaires
Sophie NGUYEN PORCEHDDU	Chant	
Victoria LADREYT		Éveil musical Solfège Chorale enfants

Contact

École Municipale de Musique, 12 bd Jean Jaurès – 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Tél : 04 94 32 19 04 / Courriel : ecoledemusique@saintcyrsumer.fr

Secrétaire : Isabelle FERRI

Directeur : Patrick JACQUET

Horaires d'ouverture du Secrétariat

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 14h30 à 17h30

Mercredi

De 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

« De l'élève à l'artiste »

Le projet d'établissement tient compte des orientations de la charte de l'enseignement artistique spécialisé et du schéma national d'orientation pédagogique publiés par le Ministère de la Culture. Il décline les actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales.

Le contenu pédagogique est mis en œuvre par les méthodes d'apprentissages, la diversité des disciplines et des pédagogies ainsi que par les actions de diffusions et prestations musicales qui placent l'élève comme acteur de la vie musicale locale.

Afin d'offrir aux élèves une formation complète et de développer leurs qualités artistiques, l'École de Musique propose des Ateliers de Pratiques Collectives qui permettent à l'élève de se produire en concert, tout au long de l'année au sein de l'établissement et « Hors les murs ».

L'École de Musique met en place des projets transversaux à dimension collective et rayonnement territorial en partenariat avec les services municipaux, les associations culturelles et des artistes et pédagogues intervenants. Les projets répondent à une pluralité d'objectifs :

- Proposer des apprentissages artistiques,
- Favoriser la découverte et l'accès à la culture et au monde du spectacle,
- Offrir aux élèves des découvertes et des spécialisations pédagogiques par un travail avec des artistes,
- Valoriser l'espace public,
- Développer la transversalité des arts : cirque, cinéma, photographie, dessin, littérature, danse...,
- Maintenir le lien intergénérationnel qu'offre la musique où petits et grands, jeunes et plus âgés peuvent jouer ensemble, gage de partage, vecteur de transmission.

L'établissement renforce les liens avec la pratique amateur locale (orchestres, chorales...) en favorisant le développement d'échanges et de collaborations.

L'École de Musique favorise les liens avec l'éducation nationale pour l'accès au plus grand nombre par la démocratisation de la culture, notamment en invitant les enfants des écoles primaires à des spectacles, animations et concerts pédagogiques.

Service public basé sur la compétence et le dynamisme, lieu de ressources et espace d'ouverture, l'école est un véritable moteur de la vie musicale, artistique et culturelle.



[Retrouvez les prestations réalisées en images.](#)

[Rubrique École Municipale de Musique / « De l'élève à l'artiste »](#)



FORMATION & CULTURE MUSICALE

Cursus d'apprentissages - 4 cursus sont proposés :

- **ÉVEIL MUSICAL** en 3 ans, Petite, Moyenne, Grande section de maternelles.
- **CURSUS APPROFONDI** à partir de 6 ans
Solfège + Instrument + Pratiques collectives
- **CURSUS INSTRUMENTAL** réservé aux adultes, aux élèves d'un niveau très avancés
Instrument + une pratique collective OU Instrument
- **CURSUS PRATIQUES COLLECTIVES** réservé exclusivement aux enfants et adultes ne pratiquant aucunes autres disciplines
Pratique collective

Éveil Musical

Sensibilisation aux sons, aux rythmes, aux langages et couleurs musicales. Initiation à la musique, à l'écoute et à la découverte des instruments aux moyens de deux pédagogies actives :

- La méthode vocale de Zoltán Kodály basée sur les jeux rythmiques et chansons,
- La pédagogie musicale active Orff qui propose une pratique globale de la musique en développant le plaisir de jouer.

L'enfant découvrira les instruments lors des concerts d'élèves et aura la possibilité, en grande section, de s'initier à des instruments, en immersion dans les classes d'instruments selon les places disponibles.

À l'issue, l'élève pourra débiter l'apprentissage d'un instrument et poursuivre sa formation musicale individuelle et collective notamment avec la chorale ou l'atelier de percussions dans le prolongement des années d'éveil musical.

Solfège

Cycle I durée 4 ans

Véritable initiation à la musique le cours de solfège offre aux élèves les bases indispensables, fondamentales et nécessaires à leur pratique instrumentale.

Cycle II durée 4 ans

L'approche pédagogique permet de sensibiliser les élèves à la création artistique, aux nouvelles technologies musicales (M.A.O. musiques assistées par ordinateur), aux spécificités des musiques actuelles et à la mise en œuvre de projets artistiques.

Cycle III durée 3 ans

Réalisation du projet artistique de l'élève.

Adulte

L'établissement propose deux niveaux de formation musicale destinés aux adultes.

Formation Musicale inclusive

L'équipe pédagogique s'est engagée dans une démarche de prise en compte du handicap dans les apprentissages.

Pour mener à bien cette mission le cours de formation musicale inclusive offre un parcours pédagogique et artistique adapté afin de permettre la découverte de la musique et du piano au profit des enfants neuro-atypiques ou atteint d'handicap.

Instruments - Durée de 3 à 5 ans précédée selon l'élève d'une période probatoire de 1 à 2 ans

Le parcours d'apprentissage de l'élève est structuré en 3 cycles d'une durée de 3 à 5 ans :

Cycle I – Cycle II – Cycle III

DURÉE DES COURS D'INSTRUMENTS INDIVIDUELS SELON LE CURSUS ET LE NIVEAU :

CURSUS APPROFONDI

- Probatoire & Cycle I – 1A, 2A, 3A : *20 minutes*
- Cycle I 4A & Cycle II 1A, 2A, 3A : *30 minutes*
- Cycle II 4A & Cycle III : *45 minutes*

CURSUS INSTRUMENTAL

20 minutes sauf si CIII validé maintien à 45 minutes

PÉDAGOGIE DE GROUPE

Le professeur peut également réaliser les cours en regroupant les élèves de même niveau ou de niveau différent afin de s'appuyer sur la dynamique et l'énergie collective contribuant à la formation de chacun et à l'enrichissement de sa culture musicale.



PRATIQUES COLLECTIVES

Par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout leur sens à l'apprentissage, en permettant à l'élève de partager avec d'autres sa pratique artistique.

Elles participent pleinement à la formation, en favorisant l'acquisition des compétences liées au jeu de groupe.

La chorale et l'atelier percussions sont accessibles aux enfants dès la 1^{ère} année de formation musicale dans le prolongement de l'éveil musical. Les autres ensembles seront proposés par les professeurs au cours de la scolarité.

Musique d'ensembles

Musique de chambre Cordes

Musique de chambre Bois

Ensemble de Cuivres

Ensemble interdisciplinaires

Orchestre

Orchestre à Cordes

Harmonie Junior

Brass Band

Ateliers

Musiques actuelles

Improvisation

Percussions

Jazz

Rhythm and Blues

Musique assistée par ordinateur M.A.O., Sonorisation

Chorale

Enfants



ÉVALUATION & EXAMEN

L'équipe pédagogique a mis en place un nouveau format d'évaluation de l'élève basé sur les compétences musicales et les pratiques artistiques.

L'évaluation a pour but de situer l'élève et d'ajuster son orientation tout au long de sa scolarité et particulièrement à la fin de cycle. Il s'agit de vérifier que les acquisitions et les connaissances envisagées par les professeurs ont été assimilées et de préconiser, le cas échéant, une personnalisation du parcours. Comme la formation, l'évaluation des élèves et de leur projet artistique est globale. Tous les élèves du cursus approfondi bénéficieront d'une évaluation continue sous forme d'un bulletin annuel d'appréciations de chacun des professeurs et du directeur. Seuls les élèves en fin de cycle présenteront un examen devant un jury.

En Cycle I 4A l'élève présentera :

- Un morceau technique choisi par le professeur.

En Cycle II 4A l'élève présentera :

- Un morceau technique choisi par le professeur,
- Un morceau au choix de l'élève selon sa sensibilité musicale et choix artistiques,
- Un morceau joué en groupe de pratiques collectives.

En Cycle III l'élève présentera un projet artistique mené tout au long de l'année.



TARIFS

ÉVEIL MUSICAL - Petite, Moyenne et Grande section *à partir de 3 ans*

Résident Saint-Cyr 220€

Non-résident 280€

CURSUS APPROFONDI - Solfège + Un instrument + Pratiques collectives *à partir de 6 ans*

Résident Saint-Cyr 370€

Non-résident 530€

Un instrument supplémentaire

Résident Saint-Cyr 200€

Non-résident 260€

CURSUS INSTRUMENTAL *réservé aux adultes et élèves d'un niveau très avancé*

Un instrument

Résident Saint-Cyr 320€

Non-résident 450€

Une pratique collective

Résident Saint-Cyr 70€

Non-résident 80€

Un instrument supplémentaire

Résident Saint-Cyr 260€

Non-résident 260€

CURSUS PRATIQUES COLLECTIVES - *Réservé exclusivement aux enfants et adultes ne pratiquant aucunes autres disciplines*

Une pratique collective

Résident Saint-Cyr 270€ - Non-résident 320€

Une pratique supplémentaire

Résident Saint-Cyr 70€ - Non-résident 80€



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les élèves sont tenus d'arriver aux cours à l'heure exacte et d'informer le professeur ou le secrétariat en cas d'absence,

De respecter le matériel, les locaux et les instruments mis à leur disposition.

D'être présents avec assiduité aux cours pour lesquels ils sont inscrits.

Les parents doivent accompagner leur enfant au début de séance dans les salles de cours, s'assurant ainsi de la présence du professeur, celui-ci n'étant responsable de l'enfant que pendant la durée des cours.

Tout non-respect peut engendrer une exclusion de l'établissement, sans remboursement des cotisations.

Tout élève n'ayant pas honoré la totalité de l'année scolaire ne pourra pas se réinscrire.

Tout élève doit être à jour du paiement des droits de scolarité selon les tarifs en vigueur.

Tout élève qui n'est pas à jour ne pourra assister aux cours ni se réinscrire.



AUTORISATION « DROIT À L'IMAGE »

Dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image tout élève a la possibilité d'autoriser l'École Municipale de Musique de Saint-Cyr-sur-Mer, en relation avec la participation de l'élève à toute activité organisée par celle-ci, le droit de reproduire l'image, les gestes, la voix et d'utiliser tout document visuel et/ou sonore, à l'exception de toute exploitation commerciale.



PRET D'INSTRUMENTS

Des prêts d'instruments peuvent être consentis aux élèves. Ils sont accordés pour une durée d'un an, éventuellement reconductible.

Dans tous les cas, les décisions de prêts sont prises par Monsieur le directeur de l'École Municipale de Musique sur proposition du professeur.

Ces prêts font l'objet d'une convention entre la commune et l'élève bénéficiaire ou son représentant légal. Tout justificatif d'assurance extra-scolaire est exigé.